

# Le Bill S-10

On s'en est bien aperçu, le gouvernement Harper a l'intention de s'attaquer aux problématiques sociales en remplissant nos prisons. L'un de ses derniers projets de loi, le Bill S-10, s'attaque directement aux personnes qui consomment des drogues en prévoyant des sentences minimales pour plusieurs crimes reliés au trafic de drogues ou impliquant des personnes d'âge mineur. Le projet n'est pas nouveau, mais le précédent Bill C-15, qui proposait des mesures semblables, a finalement été rejeté en 2009, après sa deuxième lecture. L'idée chérie des conservateurs, appuyée par le Bloc, définie comme étant une priorité, crée énormément de controverse. Le 6 février dernier, plus de 550 experts de partout à travers le pays signaient une lettre d'opposition au projet. Les principales critiques apportées sont à l'effet qu'une telle loi risque d'affecter de façon disproportionnée les jeunes, les personnes issues de communautés autochtones ainsi que les personnes en situation de marginalité, en plus d'être chère et inefficace.

## Qu'est-ce que le Bill S-10?

Le Bill S-10 ou Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois établit des peines d'emprisonnement minimum pour des activités associées au trafic de drogues, à l'importation ou l'exportation ou qui touchent les jeunes. Il reclasse également certaines drogues, telles la MDMA (présente notamment dans l'ecstasy) et le GHB, dans la même catégorie que la cocaïne et l'héroïne. Quiconque est pris en possession d'une telle drogue peut être sujet à une peine d'emprisonnement. Les conservateurs défendent leur projet de loi en affirmant que cela va permettre de couper les vivres au



crime organisé en s'attaquant à leurs principales sources de revenus reliées à la drogue, soit la production et la vente, en plus de protéger les jeunes. Lorsque l'on regarde la loi de plus près, ce n'est pas si clair que cela de comprendre comment ils vont y arriver. En fait, plusieurs aspects de cette loi sont extrêmement flous et sujets à interprétation.

La loi ne fait aucune distinction entre **vendre, partager ou donner** pour définir ce qu'est le trafic de drogue. Qu'une personne vende de la drogue dans le parc, en partage avec ses amis ou décide de faire un cadeau à quelqu'un, c'est la même chose au sens de la loi. Là où ça devient particulièrement délicat, c'est lorsque la situation implique des mineurs. Un minimum de 2 ans d'emprisonnement est prévu pour toute personne prise à faire le trafic de stupéfiants près ou dans un endroit fréquenté par des mineurs (ce qui peut être pratiquement n'importe où) ou impliquant un mineur dans l'usage de drogues. Si l'on prend cela à la lettre, un jeune de 19 ans pourrait être envoyé dans un pénitencier fédéral pour avoir consommé de la drogue avec un ami de 17 ans.

Le projet de loi vise également les producteurs de drogues. Un minimum de 6 mois est prévu pour une personne prise à entretenir 6 plants ou plus et de 18 mois pour transformer du cannabis en d'autres produits, comme du hashish, de l'huile ou des biscuits.

Ces quelques exemples démontrent à quel point il sera facile de confondre usage et trafic de drogue. De plus, plutôt que de s'attaquer réellement au crime organisé ou aux trafiquants importants, le Bill S-10 risque d'affecter les petits vendeurs, qui sont dans plusieurs cas eux-mêmes consommateurs. Présentement, il n'existe que des peines maximales établies pour ces crimes. Le juge a donc le pouvoir discrétionnaire d'imposer une sentence en tenant compte de tous les aspects de la situation : l'âge de l'accusé, les circonstances, les antécédents ou les impacts d'un emprisonnement sur la vie de la personne.

### L'exemple américain

Nos voisins du sud, qui appliquent ce modèle depuis des années, ont récemment admis que l'imposition de sentences minimum pour des crimes reliés à la drogue s'est démontrée non efficace sur tous les points. En effet, des études ont démontré que ces mesures n'ont en aucun cas diminué le nombre de crimes reliés à la drogue, ni son usage. Les coûts d'opérations en frais de justice et d'emprisonnement se sont chiffrés en billions et les personnes issues de minorités visibles se sont vues affectées de façon disproportionnée. Devant ces résultats peu encourageants, plusieurs états, dont New York, Michigan, Massachusetts et le Connecticut ont exprimé leur intention d'abolir l'imposition de sentences minimum pour ce type de crime.

### Des impacts sur la santé publique

Plusieurs experts se sont prononcés à l'effet que l'engorgement accru des prisons, irrémédiablement provoqué par une

telle loi, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la transmission du VIH et du VHC. Selon des statistiques des Services Correctionnels Canadiens, le taux d'infection au VIH serait 15 fois plus élevé que dans la population en général, et 39 fois plus élevé pour le VHC. Dans l'optique d'un accroissement majeur de la population de personnes qui consomment des drogues au sein des prisons, et en tenant compte de l'absence de mesures de réduction des méfaits accessibles aux personnes détenues, l'on peut facilement s'imaginer comment le taux d'infection pourrait monter en flèche. ■

Véro,  
Membre de l'ADDICQ



En apprendre plus sur le sujet

### Réseau juridique canadien VIH/sida :

<http://www.aidslaw.ca/publications/interfaces/downloadFile.php?ref=1812>

**Canadian Student for Sensible Drug Policy** (en anglais):<http://www.cssdp.org/includes/cssdp/TheFactsonS10.pdf>

### Parlement du Canada:

[http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills\\_ls.asp?lang=F&ls=s10&source=library\\_prb&Parl=40&Ses=3](http://www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/LegislativeSummaries/Bills_ls.asp?lang=F&ls=s10&source=library_prb&Parl=40&Ses=3)

**Cran**

Centre de recherche  
et d'aide pour narcomanes

Pionnier et chef de file dans le traitement de la dépendance aux opioïdes, le **Cran** est fier de contribuer à la parution de *L'injecteur*, une source d'informations et de témoignages pertinents pour toutes nos clientèles.

Services cliniques réguliers

Pour informations

Tél : (514) 527-6939

Services Relais Méthadone

Pour informations

Tél : (514) 847-9300

**PLAISIRS**

Lieu d'accueil et d'implication sociale  
pour personnes qui consomment par  
injection et inhalation

1300 rue Sanguinet  
(coin Ste-Catherine Est)

Mardi : 10h à 16h30

Mercredi/jéudi/vendredi : 10h à 21h

samedi : 10h à 16h.

CIToyENS

À PART

ENTIÈRE